

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR (LNPCA)  
PROJET DES PHASES 1 & 2

# COMITE DE PILOTAGE DU 3 JUILLET 2023

## COMPTE-RENDU

Avec document annexe :

- Diaporama de la séance

VERSION 5bis du 03/09/2023

LES ETUDES SONT FINANCEES PAR :



# Introduction du COPIL

## M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Remercie les participants présents élus, services des collectivités et services de l'État ainsi que ceux de SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions
- Rappelle que le dernier COPIL du 30 novembre 2022 avait permis de :
  - Valider la convention de financement des études de niveau avant-projet de phase 2 qui a été signée par tous les partenaires et qui va pouvoir être transmise ce jour à l'AFITF
  - Faire le point sur la constitution de la société de projet SLNPCA et du processus d'intégration de la CASA. Ce processus a bien avancé, aussi l'avenant n°1 au protocole de financement va être notifié aux signataires de ce protocole ce jour pour acter l'intégration de la CASA dans le collège des cofinanceurs
- Précise que le COPIL du 3 juillet 2023 va porter notamment sur le rôle de la SLNPCA en tant que collecteur de ressources financières pour le compte des collectivités et sur différents points importants pour le bon avancement du projet :
  - Avenant n°2 au protocole d'intention de financement du projet des phases 1&2 de la SLNPCA
  - Avenants n°1 aux conventions de financement AVP phase 1 et phase 2
  - Avenant n°1 à la CFI foncière qui avait été mise en place avant l'obtention de la DUP
  - Avancement des études AVP
    - Point d'avancement global
    - PEM de Nice Aéroport
    - SMR Ouest Provence
    - Opération de dénivellement à La Pauline (mesures ERC)
    - Gare de la Blancarde 2025
  - Point sur les financements de l'UE non obtenus et proposition d'une stratégie d'action pour obtenir les subventions lors des prochaines demandes
  - Planning prévisionnel des mises en service
- Salue Monsieur le Sénateur Philippe TABAROT qui participe à cette séance en distanciel.

## M. Jean-Pierre SERRUS – Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Remercie les participants, élus et services pour leur présence au COPIL du jour
- Transmet le message amical du Président Renaud MUSELIER à tous les participants
- Partage des éléments de contexte relatifs au projet :
  - Le projet LNPCA est en train de « diffuser » au sein des 3 départements concernés (Alpes-Maritimes, Var et Bouches-du-Rhône) :
    - Ex. 1 : l'ensemble des acteurs des territoires (collectivités et acteurs économiques) est concerné par l'application de ce qui a été décidé au sein du COPIL et notamment le financement du projet. De fait, la LNPCA a fait l'objet d'échanges au sein de chacune de ces entités
    - Ex. 2 : lors de la visite du Président de la République, le projet LNPCA a été au cœur des échanges
  - Cette dynamique renforce l'importance que les habitants des territoires concernés s'approprient le projet LNPCA, d'autant plus que désormais, des ressources financières sont mobilisées pour assurer sa réalisation
  - Dans ce contexte, il va être important de respecter les délais de réalisation et de mise en service, voire de les accélérer, car le projet LNPCA est devenu visible à travers la mobilisation des financements et constitue une base, voire un préalable, pour de nombreux projets de mobilité et d'aménagement dans les territoires
  - Dans ce contexte, il va également être important de communiquer sur l'avancement du projet pour contribuer à cette appropriation du projet

#### **M. Henri PONS – Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

- Rappelle l'importance du projet LNPCA pour la région, pour la métropole avec notamment la gare souterraine de Marseille Saint-Charles
- Partage l'importance de tenir les délais de réalisation du projet compte tenu des enjeux qui y sont liés
- Partage également l'importance de favoriser l'appropriation du projet par les habitants

#### **M. Philippe TABAROT - Sénateur**

- Partage les propos formulés par Jean-Pierre SERRUS

## **Synthèse des présentations et échanges**

#### **M. Karim TOUATI – SNCF Réseau – Directeur Territorial Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Présente les représentants de SNCF Réseau qui rejoignent le COPIL dans cette nouvelle phase du projet :
  - Olivier BANCEL, Directeur général exécutif projets, Maintenance et Exploitation - SNCF Réseau
  - Kian GAVTACHE, Directeur Général Grands Projets – SNCF RESEAU

#### **M. Olivier BANCEL – SNCF Réseau – Président Agence LNPCA**

- Partage l'importance du projet des phases 1 & 2 LNPCA pour le territoire et pour le groupe ferroviaire
- Annonce que le groupe SNCF a ainsi décidé de mettre en place une organisation spécifique, exceptionnelle
- Indique que l'organisation va prendre la forme d'une Agence interne pour :
  - Piloter le projet
  - Coordonner les différents acteurs : SNCF Réseau, SNCF G&C, ...
  - Coordonner le projet avec d'autres projets (ex. HPMV)
  - Rendre compte de l'avancement de sa mise en œuvre
- Précise que le projet sera piloté depuis Marseille, avec des délégations de pouvoir qui permettront de fonctionner de façon réactive dans une logique d'efficacité
- Précise, en réponse à une question de M. Christophe MIRMAND, que cette agence n'a pas de personnalité morale

### **1. Stratégie de subvention UE**

#### **M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA**

- Présente la situation relative aux subventions européennes et l'analyse de la position de l'UE suite aux demandes qui lui ont été adressées par les différents porteurs de projets (cf. document de présentation joint)

#### **M. Victor ALONSO – Région**

- Présente la proposition de plan d'actions formulée par les représentants techniques des partenaires (État, collectivités et SNCF) pour mobiliser de façon efficace les financements de l'UE (cf. document de présentation joint)

#### **M. Stéphane COUGNON – SNCF G&C**

- Rappelle que le règlement de financement de l'UE ne porte pas sur la partie « travaux » des PEM et que la démarche proposée visant à faire évoluer le futur règlement pourrait justement consister à les rendre éligibles.

#### **M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA**

- Partage l'importance de la proposition de SNCF G&C concernant le financement des PEM

#### **M. Frédéric VIGOUROUX – Maire de Miramas**

- Demande comment les collectivités doivent interpréter la position de l'UE et ces implications potentielles en termes de financement du projet
- Demande ce que signifient exactement les termes « *représenter les demandes de financement du projet* » et « *parler à l'UE* »
- Partage l'inquiétude que suscitent les positions exprimées pour l'instant par l'UE pour les projets ferroviaires sur le territoire avec un NON sur le fret et un NON sur les demandes formulées pour LNPCA

#### **M. Pierre-Alain ROCHE – IEDD**

- Indique que les conventions AVP ont été rédigées de telle façon que les financements de l'UE ne soient pas bloquants et que ce refus n'est pas un problème pour que les 2 MOA avancent dans la réalisation des phases AVP (montant UE attendu de 8,8 M€ pour l'AVP phase 1, ce qui est modeste par rapport au coût total du projet des phases 1&2)
- Précise que les financements de l'UE seront en revanche très importants pour la réalisation des phases PRO – REA pour lesquelles pour l'instant il n'est pas prévu de substitution en absence des 20 % de fonds européens attendus
- Indique que la proposition faite au COPIL est de ne pas se laisser décourager par ce refus et de présenter, lors du prochain appel à projets, tout ce qui est prêt en déposant un nouveau dossier à l'automne 2023, pour une prise de décision de l'UE début 2024
- Rappelle que les adaptations du règlement proposées concernent le prochain règlement qui est en cours d'élaboration et qui entrera en vigueur à l'horizon 2027 (et non le règlement actuel)
- Rappelle que les financements européens sont mobilisés pour des projets sur l'ensemble du territoire européen, notamment des pays de l'Est, et que dans la conjoncture actuelle, il y a une tension sur les financements en lien avec l'actualité (fonds envisagé de 50 Mds € pour l'Ukraine, ...) qui conduit l'UE à ne pas financer de nombreux autres projets également d'intérêt européen
- Partage aux membres du COPIL que ces financements ne sont donc pas acquis même s'il apparaît possible de les mobiliser pour le projet LNPCA :
  - Rappelle que la mobilisation de Mme Radicova, Coordinatrice du Corridor Méditerranéen à la Commission Européenne, est importante et que l'annulation de sa venue sur le territoire n'était pas un bon signe
  - Précise que la proposition faite au COPIL est de retourner rapidement vers la DG MOVE afin de mieux comprendre ses attentes et de refaire un point lors des prochains COPIL

#### **M. Jean-Pierre SERRUS – Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Remercie Pierre-Alain ROCHE pour ces éclairages
- Rappelle que le dossier présenté à l'UE était de grande qualité et très sérieux (ce que l'UE a d'ailleurs mentionné dans son avis)
- Précise qu'il convient d'apporter 2 points d'amélioration au dossier qui sera élaboré en vue des futures demandes de subventions de l'automne :
  - Démontrer que le projet permet de réaliser le chaînon manquant grâce à la diamétralisation de la gare de Marseille Saint-Charles, déterminante pour assurer une traversée fluide du nœud ferroviaire marseillais et améliorer la liaison de part et d'autre de

- Marseille (Marseille étant aujourd'hui une des seules grandes Métropoles d'Europe à ne pas être diamétralisée)
- Démontrer que le projet permet d'améliorer la qualité de la liaison de la Ligurie et du Piémont avec Nice, Toulon et Marseille

## 2. Avenants au protocole et aux conventions

### M. Folco LAVERDIERE – Directeur de la SLNPCA

- Présente les propositions faites au COPIL relatives aux avenants au protocole et conventions de financement

### Mme Andrée SAMAT – Vice-Présidente du Département du Var

- Partage qu'elle a constaté que 2 collectivités n'avaient pas prévu de déléguer la mobilisation des financements à la SLNPCA : la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône
- Demande des précisions concernant cette situation

### M. Folco LAVERDIERE – Directeur de la SLNPCA

- Précise que la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches-du-Rhône ont souhaité poursuivre leur cofinancement direct pour les conventions AVP, conformément à leurs délibérations
- Indique que pour les phases PRO-REA ils ont bien prévu de déléguer la mobilisation des financements à la SLNPCA
- Précise donc que cette situation est transitoire pour la phase AVP et évoluera pour les phases PRO-REA vers le mécanisme prévu par l'ordonnance de création de la SLNPCA qui prévoit 3 signataires : UE, Etat et SLNPCA

## 3. Avancement des études AVP

### M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA

- Présente l'avancement des études AVP, qui ne présente pas d'alerte, les délais de livraison seront tenus

### Mme Audrey GATIAN – Ville de Marseille

- Rappelle la sensibilité de la problématique de stabilité du bâti à Marseille
- Demande si les études ont permis d'identifier des zones de sensibilité du bâti et si oui quelles sont-elles ?

### M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA

- Précise que c'est justement un des premiers résultats des études AVP phase 2 qui vont être engagées
- Indique que lorsque l'état d'avancement de ces études le permettra, vers mi-2024, ces résultats seront partagés avec les partenaires

### M. Frédéric VIGOUROUX – Maire de Miramas

- Partage l'importance de l'impact urbain du projet LNPCA
- Partage l'importance d'aller vite et en même temps de ne pas se précipiter

- Demande que le processus de travail permette de traiter de façon approfondie l'impact urbain en anticipant sur les différents types d'enjeux : urbains, mobilité, ...
- Propose d'avoir une discussion sur l'engagement d'un concours architectural relatif à la gare souterraine de Marseille Saint-Charles

**M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Demande si cette proposition porte sur le projet de gare ou sur l'espace urbain qui l'entourne

**M. Frédéric VIGOUROUX – Maire de Miramas**

- Précise qu'il s'agit bien de traiter les deux dimensions dans une cohérence d'ensemble

**M. Stéphane LERENDU – SNCF G&C**

- Rappelle la méthodologie de travail mise en place pour la gare Nice Aéroport (NAE)
  - Conduite d'ateliers urbains avec l'ensemble des parties prenantes (Métropole, Aménageur...)
  - Mise en concurrence de 3 studios de l'agence AREP dans le cadre d'un concours d'architectes
- Propose que cette méthodologie puisse être envisagée sur les gares nouvelles du projet des phases 1&2 LNPCA dont celle de Marseille Saint-Charles

**M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Demande des précisions concernant le démarrage de ces ateliers et de ces concertations avec les habitants et plus largement les territoires

**M. Stéphane LERENDU – SNCF G&C**

- Précise que sur le volet niçois, cette information aux habitants débutera en septembre
- Précise que sur le volet marseillais et la transformation urbaine des fonciers directement connectés à la gare, des groupes de travail seront programmés à partir de septembre avec l'État, la Région, la Métropole et les autres partenaires, afin de définir le cahier des charges, qui servira de base pour le concours d'architectes de l'Agence AREP

**M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA**

- Propose qu'une rencontre ait lieu dès l'été avec l'État, la Région, la Métropole, SNCF G&C et SNCF Réseau afin de partager les modalités précises de la démarche

**M. Frédéric VIGOUROUX – Maire de Miramas**

- Répond favorablement à cette proposition
- Salue le travail réalisé jusqu'à ce jour par SNCF Réseau et SNCF G&C
- Précise que le projet de gare souterraine de Marseille Saint-Charles est tellement important pour l'avenir des quartiers adjacents qu'il convient de mettre en place un processus de travail ad hoc entre la Métropole, la Ville de Marseille et les 2 maîtres d'ouvrage.

**M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Demande des précisions concernant le périmètre de travail autour de la gare de Marseille Saint-Charles

**M. Frédéric VIGOUROUX – Maire de Miramas**

- Précise qu'il s'agit des espaces urbains autour de la gare qui doivent faire l'objet d'une attention particulière

**M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Demande quand seront connues les implications du projet sur la réalisation du projet de tramway

**M. Frédéric VIGOUROUX – Maire de Miramas**

- Indique que de nombreuses études sur la mobilité ont été réalisées par la Métropole
- Partage l'importance de travailler et d'échanger entre la Métropole et les 2 maîtres d'ouvrage sur les différents enjeux : aménagement urbain, mobilités (vélo, piétons, tramway, ...), îlots de chaleur...

**Mme Audrey GATIAN – Ville de Marseille**

- Confirme l'importance du projet de gare souterraine de Marseille Saint-Charles et de la qualité de ses interfaces avec les quartiers et la mobilité
- Confirme l'importance de la coordination avec le projet de tramway

**M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Pense qu'il est important de disposer du projet de tramway au plus tôt et si possible avant la gare souterraine de Marseille Saint-Charles

**M. Frédéric VIGOUROUX – Maire de Miramas**

- Partage l'importance d'avancer rapidement sur ce phasage
- Partage également l'importance d'avancer sur les éléments relatifs au devenir de l'espace urbain

**M. Philippe QUEVREMONT – garant CNDP**

- Demande qu'une fois que les concertations entre partenaires institutionnels auront abouti, le public soit informé par les maîtres d'ouvrage de l'avancement des projets et leurs contenus, conformément aux exigences du Code de l'environnement

**M. Frédéric VIGOUROUX – Maire de Miramas**

- Partage l'importance d'informer le public et indique que cela est bien dans l'intention de la Métropole

**M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA**

- Confirme que cela est bien prévu par les 2 maîtres d'ouvrage, y compris sur le plan de la mobilisation de ressources techniques pour accompagner la concertation et l'information du public

**4. Point d'avancement global**

**Site de Maintenance et de Remisage (SMR) Ouest Provence**

**M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA**

- Présente l'état d'avancement du travail sur le SMR Ouest Provence

**M. Jean-Pierre SERRUS – Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Confirme les analyses de SNCF Réseau et rappelle que la proposition faite de privilégier Avignon pour l'implantation du SMR prend en considération les conditions d'exploitation

**M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Sollicite l'avis du COPIL pour la localisation du SMR Ouest Provence proposée.
- Prend acte de l'unanimité du COPIL sur cette proposition.

## La Pauline (mesure ERC)

### M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA

- Présente l'état d'avancement du travail sur le secteur de La Pauline

### M. Alexis VILLEMINE – Métropole Toulon Provence Méditerranée

- Confirme l'information apportée par SNCF Réseau
- Rappelle que la Métropole a souhaité que les enjeux liés au bois des Touraches fassent l'objet d'une attention particulière
- Indique que la Métropole sera présente aux côtés des maîtres d'ouvrage pour apporter des réponses efficaces et appropriées aux différents enjeux sur ce secteur
- Rappelle que la Métropole souhaite que le calendrier du projet soit respecté afin de favoriser une mise en service au plus tôt des aménagements prévus dans le Var

## Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Nice Aéroport (NAE)

### M. Stéphane COUGNON – SNCF G&C

- Présente l'état d'avancement du projet de PEM de NAE
- Précise le contenu prévisionnel de la « maison du voyage » proposée par SNCF G&C sur le site de NAE, suite à une demande de précision de M. Christophe MIRMAND – préfet de région :
  - Lieu offrant des services de billetterie et de mobilités actives
  - Lieu d'information aux voyageurs compte tenu de l'envergure du PEM de NAE
  - Office de tourisme

### M. Frédéric VIGOUROUX – Maire de Miramas

- Demande des précisions concernant l'évolution du coût du projet de NAE

### M. Stéphane COUGNON – SNCF G&C

- Précise que l'objectif cible de SNCF G&C est de rester dans l'enveloppe de 232 M€ (CE juillet 2020) toutes dépenses confondues

### M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Demande si la proposition formulée par SNCF G&C au COPIL de valider la poursuite des études d'Avant-projet sur les éléments de programme et le concept architectural recalés présentés appelle des commentaires des membres du COPIL
- Prend acte de la position favorable du COPIL sur ces propositions.

## Blancarde 2025

### M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA

- Présente le programme 2025 pour le remisage des trains à Blancarde qui permet de libérer le site « Abeilles » de ses installations ferroviaires et le calendrier des phases ultérieures d'aménagement TER et travaux du site

### M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Prend acte de la position favorable du COPIL sur ce programme et sur le calendrier présenté.



## 5. Proposition de CFI PRO-REA 1<sup>ère</sup> partie

### M. Stéphane COUGNON – SNCF G&C

- Présente le programme de libération du site « Abeilles » et l'intérêt d'un déclenchement rapide des prises à bail externes

### M. Stéphane COUGNON – SNCF G&C et M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA

- Présentent la proposition de CFI PRO-REA multi-opérations

### M. Frédéric VIGOUROUX – Maire de Miramas

- Indique que l'opération de libération « Cours des pierre » concerne un foncier de plus de 5 ha
- Demande s'il n'y a pas matière à ré-envisager différemment le projet proposé par SNCF
- Demande notamment si la densité envisagée par SNCF G&C pourrait être accentuée, avec par exemple du bâti de plus grande hauteur

### M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA

- Précise que la cour des pierres est une zone à caractère industriel ferroviaire et que cette fonction doit rester première pour la bonne exploitation de la gare de Marseille Saint-Charles
- Complète en indiquant que :
  - Certains agents devront rester sur site dans un bâtiment construit à côté du poste d'aiguillage et de la commande centralisée du réseau sur la cour des pierres
  - D'autres agents (administratifs et d'appui) peuvent être relogés à l'extérieur du site, ce qui libérera du foncier dans un premier temps pour le chantier de la gare souterraine et dans un second temps pour être valorisé au plan urbain
  - Les services de la Métropole ont émis des réserves sur la hauteur des bâtiments en relation avec le périmètre ABF

### M. Stéphane COUGNON – SNCF G&C

Concernant le plateau des Abeilles :

- Précise d'une superficie de 8 ha est constitué de terrains à libérer avec près de 1 000 agents sur site
- Précise que les prises à bail ont vocation à permettre de reloger une grande partie des utilisateurs actuels du site, hors site et de façon économe pour le projet
- Indique que les 8 ha doivent être libérés en totalité pour réaliser le creusement de la gare souterraine
- Précise que la vocation future des terrains sera répartie entre le maintien sur place d'activités ferroviaires le nécessitant et une valorisation foncière possible en cohérence avec le règlement d'urbanisme, qu'il conviendra de faire évoluer.

### M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Demande si ces prises à bail vont être réalisées pour reloger les agents de la SNCF
- Demande des précisions sur ce qui sera payé effectivement par le projet ?

### M. Stéphane COUGNON – SNCF G&C

- Précise, concernant le relogement, que le projet LNPCA portera uniquement le coût du déménagement des agents, le coût d'aménagement des bureaux et la différence de loyer entre le loyer actuel et celui du futur immeuble de bureau où les agents seront délocalisés, sur une durée de 9 ans

### M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

- Demande si les modifications du PLUi ne pourraient pas comprendre des éléments permettant de contribuer à une meilleure valorisation du foncier.

**M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA**

- Rappelle que ces questions ont fait l'objet d'un travail sur plusieurs années
- Partage que la bonne marche en avant du projet et le respect du calendrier nécessitent de stabiliser rapidement les hypothèses structurantes
- Indique que la révision d'un PLUi peut nécessiter un temps important
- Propose une visite sur place aux partenaires qui le souhaitent afin de se rendre compte avec précision de la réalité du site, des besoins de l'exploitation ferroviaire et des propositions faites par SNCF G&C pour le devenir du site

**M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Demande si un travail avait déjà été engagé sur le projet d'aménagement et de valorisation du foncier ?

**M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA**

- Précise qu'un travail de cadrage préalable avait été réalisé et que les études AVP phase 2 ont bien prévu d'approfondir ces éléments

**M. Stéphane COUGNON – SNCF G&C**

- Rappelle que, dans le cadre d'une convention partenariale des études du plateau Saint-Charles impliquant la Ville, Métropole, le Département, la Région et l'État, des études ont permis la réalisation d'un schéma de composition urbaine sur le site.

**M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Demande si la proposition de convention pour le financement de la main d'œuvre travaux porte sur des crédits d'études ou de travaux et combien d'agents sont concernés ?

**M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA**

- Précise qu'il s'agit de crédits de travaux et que cela concerne une quarantaine de personnes d'entreprises et de SNCF.

**M. Jean-Pierre SERRUS - Région**

- Demande pour combien de temps cette mobilisation de ces 40 personnes est prévue ?

**M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA**

- Précise que cette mobilisation est prévue pour une durée de l'ordre de 3 ans.

**M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Demande si la proposition formulée par SNCF Réseau au COPIL d'établir une seule convention sur les 4 thématiques (REA remisage Blancarde 2025, PRO-REA 1<sup>ère</sup> partie sur la libération du site d'Abeilles, relogement d'activités SNCF en dehors de la gare et financement de la main d'œuvre travaux) couvrant les besoins à hauteur de 33M€ CE07/20 soit 44 M€ courants appelle des commentaires des membres du COPIL ?

**M. Pierre-Alain ROCHE - IEDD**

- Rappelle que cette démarche récente est liée à l'objectif de tenir les échéances du projet (notamment de garantir le planning avant la fin des AVP) voire d'accélérer certaines phases de réalisation
- Demande à SNCF de confirmer aux partenaires que ces dépenses sont bien liées à la réalisation du projet et que cette démarche vise à engager les phases travaux au plus tôt (SNCF ne pouvant pas faire l'avance de ces ressources)

- Propose que le COTEC travaille sur la mise au point et le calibrage au plus juste des besoins d'anticipation de cette convention.

**M. Olivier BANCEL – SNCF Réseau – Président Agence LNPCA**

- Indique que cette anticipation est nécessaire pour tenir les délais voire accélérer la réalisation de certaines composantes du projet
- Indique que cette anticipation permettra aussi de sécuriser les échéances du projet face à des besoins de ressources humaines venant aussi d'autres grands projets au plan national

**M. Jean-Pierre SERRUS - Région**

- Rappelle que la Région a demandé à accélérer le projet et que sa position est cohérente avec cet objectif
- Indique que la Région est favorable à cette mise en place.

**M. Frédéric VIGOUROUX – Maire de Miramas**

- Partage la position de la Région.
- Indique que la Métropole Aix-Marseille-Provence est favorable au principe de cette proposition, à condition qu'un rétroplanning puisse être proposé pour expliciter de façon détaillée cette anticipation.

**Mme Andrée SAMAT – Vice-présidente Département du Var**

- Partage que le Département du Var est favorable à la proposition de convention intégrant un volet anticipation des ressources pour les travaux.

**M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Prend acte de la position favorable du COPIL sur la proposition d'établir une seule convention couvrant les besoins.
- Précise que le COTEC est mandaté pour mettre au point cette convention en ce qui concerne ces dépenses de travaux anticipés.

## 6. Divers

**M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Demande si la situation de la démolition de la cité Bassens 2 et du relogement de ses habitants avance normalement ?

**M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA**

- Indique que le protocole a été proposé par SNCF Réseau aux signataires mais qu'à sa connaissance il n'est pas encore validé par ces derniers, et notamment par la Ville de Marseille.
- Précise que dès qu'il sera signé, SNCF Réseau a prévu de déclencher la suite du processus de relogement des habitants de la cité Bassens 2 avec notamment l'engagement de la MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) auprès du bailleur social

**M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Indique qu'il souhaite, conformément aux engagements pris, que le travail sur le relogement progresse.

#### **Mme Audrey GATIAN – Ville de Marseille**

- Précise que le protocole est finalisé et convient à la Ville de Marseille dans son contenu.
- Indique que le protocole va être signée par la Ville.
- Rappelle que le secteur de Bassens est très sensible et qu'un projet de reconstruction du bâti démolé afin d'y reloger les habitants le souhaitant doit être envisagé.
- Indique qu'un point doit être fait rapidement avec la Ville de Marseille sur le processus de relogement.

#### **M. Christophe MIRMAND, préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Demande que des perspectives soient données sur le lieu, l'opérateur et le calendrier du relogement.
- Pense que la décision sur le relogement doit être prise au plus tôt pour ne pas freiner la réalisation du projet LNPCA car le processus de reconstruction et de relogement va nécessiter du temps.

### **7. Planning prévisionnel des mises en service**

#### **M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA**

- Présente les plannings prévisionnels de mise en service des différentes opérations, en cohérence avec les échanges de courriers intervenus entre le Président de la Région et le Président de SNCF Réseau.

#### **M. Jean-Pierre SERRUS – Vice-Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Demande confirmation de l'échéance de 2030 pour la mise en service de la phase 1.

#### **M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA**

- Confirme que c'est bien le cas

#### **Mme Andrée SAMAT – Vice-présidente Département du Var**

- Demande confirmation du début des travaux en 2026 et de leur achèvement en 2030 pour le Var.

#### **M. Jean-Marc ILLES – SNCF Réseau – Directeur Agence LNPCA**

- Confirme que c'est bien le cas

#### **M. Pierre-Alain ROCHE - IGEDD**

- Rappelle que le respect des plannings annoncés, voire l'accélération du calendrier nécessite une synchronicité avec la mobilisation des fonds de l'UE correspondants dont il a été question en début de réunion. De ce point de vue l'échéance de 2026, qui suppose dans ce planning des engagements importants, est située en fin du présent cycle des MIE, et avant qu'une révision du règlement puisse intervenir, plus vraisemblablement en 2027.
- Rappelle l'importance de la mobilisation collective pour que le projet soit au rendez-vous des échéances de 2024 et 2026.

### **8. CLOTURE DU COPIL**

#### **M. Christophe MIRMAND - préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- Remercie les partenaires pour leur implication dans la démarche d'élaboration du projet LNPCA.
- Remercie les équipes des deux maîtres d'ouvrage pour la qualité du travail accompli et le respect du calendrier.

- Engage les membres du COPIL à veiller aux signatures des avenants à la convention AVP phase 1 et de l'avenant à la convention AVP phase 2 courant juillet 2023.

## Liste des participants

### Préfecture de région

- M. Christophe MIRMAND, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- M. Olivier TEISSIER, SGAR Adjoint
- Mme Nadia FABRE, Chargée de mission Transports Infrastructures SGAR Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

- M. Jean-Pierre SERRUS, Vice-président du Conseil régional délégué aux transports et à la mobilité durable
- M. Yannick LLORET, Conseiller du Président, en charge des Transports
- M. Victor ALONSO, Directeur Général Adjoint des Services, directeur de la Direction Générale Transports, Mobilité et Grands Équipements
- M. Nicolas ALLA, Chef de service des infrastructures ferroviaires et des pôles d'échanges
- M. Eric LORRAIN, Chargé de missions service des infrastructures ferroviaires et des pôles d'échanges
- M. Paul KNOERY, Adjoint au Chef de service des infrastructures ferroviaires et des pôles d'échanges

### Métropole Aix-Marseille-Provence

- M. Henri PONS, Vice-président de la Métropole délégué aux Transports et aux Mobilités durables
- M. Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas, délégué à la Métropole
- Mme Hélène JOUVE, Directrice projets laboratoire
- M. Vincent TOUZE, Direction à la Mobilité, Déplacements, Transports, Espace Publics et Voirie
- M. Roland LEGRAND, Conseil MOA

### Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (13)

- M. Eloi MANGION, Directeur Environnement, Grands Projets et Recherche

### Ville de Marseille

- Mme Audrey GATIAN, Adjointe au Maire en charge de la politique de la ville et des mobilités
- M. Laurent CLOUCHOUX, directeur du Pôle Mobilité
- Mme Marianne GREENWOOD, conseillère du maire de Marseille

### Métropole Toulon Provence Méditerranée (83)

- M. Alexis VILLEMEN, Directeur général adjoint

### Conseil départemental du Var (83)

- Mme Andrée SAMAT, Vice-Présidente

### Dracénie Provence Verdon Agglomération (83)

- M. Frédéric DECOMPTE, Chef de cabinet

### Métropole Nice-Côte d'Azur (06)

- M. Guy MULLER, Directeur de la mission LN PCA
- M. François FEUILLADE, Conseiller auprès du Directeur Général des Services

### Conseil départemental des Alpes Maritimes (06)

- M. Marc JAVAL, Directeur général adjoint aux Services techniques

### Communauté d'Agglomération de Sophia- Antipolis (06)

- M. Thierry OCCELLI, Vice-Président CASA
- Mme Sylvie PONTIUS, Directrice Adjointe - Direction Mobilité Déplacements Transports

## **Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (06)**

- M. Thomas ONZON, DGST

## **Société de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur :**

- M. Folco LAVERDIERE, Directeur Général

## **IGEDD**

- M. Pierre-Alain ROCHE, Président du Comité Technique LNPCA et Président de la section Mobilité et Transports

## **Commission Nationale du Débat Public**

- M. Philippe QUEVREMONT, Garant de la concertation LNPCA

## **DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur**

- M. Sebastien FOREST, Directeur Régional
- Mustapha MAKHLOUFI, chef de l'UAPTD
- M. Florent MORETTI, Chef du Service Transports, Infrastructures, Mobilité

## **Préfecture des Bouches-du-Rhône**

- M. Yvan CORDIER, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône

## **DDTM des Bouches-du-Rhône**

- Mme Isabelle BONHOMME-MAZEL, Délégation Territoriale Marseille Huveaune et référente territoriale

## **Préfecture des Alpes Maritimes**

- M. Pierre SCHIES, Directeur des interventions et de la coordination de l'État

## **DDTM du Var**

- M. Lionel DUPERRAY, référent Territorial Provence Méditerranée

## **DGITM / DTFFP**

- M. Jean-Baptiste DE CAGNY
- M. Franck RASSON

## **SNCF Réseau**

- M. Olivier BANCEL, Directeur général exécutif Projets, Maintenance et Exploitation – Président Agence LNPCA
- M. Kian GAVTACHE, Directeur Général Adjoint Grands Projets
- M. Karim TOUATI, Directeur Territorial
- M. Jean-Marc ILLES, Directeur Territorial adjoint et Chef de mission LNPCA,
- Mme Alexandra BIRO
- M. Stéphane SAINT-PIERRE, Directeur NICAYA Conseil /expert concertation - AMO de SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions

## **SNCF Gares et Connexion**

- M. Stéphane LERENDU, Directeur des Grands Projets
- Mme Agnès MOUTET-LAMY, Directrice régionale,
- M. Stéphane COUGNON, Directeur du Projet LNPCA
- M. Alexandre LEMAITRE et M. Antony ROY

## **SNCF Immobilier**

- Mme Gaëlle GRASSET, Directrice territoriale Grand Sud